

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque de Tunisie Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Mohamed Louzir.

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-17	déc.-16
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	195 775	205 019
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	117 676	126 858
Créances sur la clientèle	A3	4 210 630	3 705 315
Portefeuille titres commercial	A4	416 129	313 894
Portefeuille d'investissement	A5	298 275	321 575
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	154 172	139 549
Valeurs immobilisées nettes	A7	100 322	101 448
Autres actifs	A8	54 005	53 093
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	30 865	34 075
Titres mis en équivalence	A10	36 161	34 348
Ecart d'acquisition net	A11	15 381	16 180
Total des Actifs		5 629 391	5 051 354
Banque Centrale et CCP	P1	416 303	415 247
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	131 991	66 573
Dépôts de la clientèle	P3	3 344 553	3 053 802
Emprunts et ressources spéciales	P4	347 796	230 982
Autres passifs	P5	206 875	210 475
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	266 543	240 196
Sous-Total Passifs		4 714 061	4 217 275
Capital		180 000	180 000
(Titre d'auto contrôle)		-5 585	-5 541
Réserves consolidées		525 276	488 118
Résultats consolidés		133 542	98 588
Actions propres			
Sous-Total capitaux propres	C1	833 232	761 165
Intérêts minoritaires		82 098	72 914
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		5 629 391	5 051 354

(En milliers de dinars)

Note	déc.-17	déc.-16
Cautions, avals et autres garanties données	727 998	773 216
Crédits documentaires	247 864	205 693
Actifs donnés en garantie	423 444	415 000
Total des passifs éventuels	1 399 306	1 393 909
Engagements de financement donnés	304 903	168 661
Engagements sur titres	11	11
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	1 155	1 305
Total des engagements donnés	306 069	169 977
Engagements de financement reçus	5 032	4 087
Garanties reçues	2 036 546	2 041 229
Avals, cautions de garantie sur convention de portage	0	0
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés	577	513
Total des engagements reçus	2 042 155	2 045 829

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-17	déc.-16
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	296 193	258 499
Commissions - Produits	R2	51 836	48 790
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	52 733	30 542
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	9 704	18 524
Total produits d'exploitation		410 466	356 355
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	145 180	126 787
Commissions encourues	R6	1 773	996
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
Total charges d'exploitation		146 953	127 783
Marge nette des activités d'assurance	R7	14 392	12 328
Produit net bancaire		277 905	240 900
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	11 104	22 073
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	3 165	6 471
Autres produits d'exploitation		-5 421	-5 005
Frais de personnel	R10	66 958	55 070
Charges générales d'exploitation	R11	18 149	17 715
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	10 417	10 581
Résultat d'exploitation		173 534	133 995
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		2 011	1 423
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-2 940	-5 667
Résultat courant avant impôt		178 484	141 085
Impôts sur les sociétés		32 185	24 021
Amortissement des écarts d'acquisition		798	798
Résultat des activités ordinaires		145 501	116 266
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		4 486	10 424
Résultat net		141 015	105 842
Intérêts minoritaires		7 474	7 254
Résultat net, part groupe	R13	133 542	98 588
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,786	0,617

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-17	déc.-16
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		393 848	334 556
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-145 752	-130 605
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		37 975	-10 906
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-500 306	-243 986
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		287 790	307 312
Titres de placement		-89 652	-26 861
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-73 274	-62 635
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-16 529	-43 912
Impôt sur les bénéfices		-28 298	-13 490
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		7 955	7 913
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		10 995	8 025
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		-115 248	125 411
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		17 662	27 915
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		18 147	-55 088
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 639	-7 045
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		31 170	-34 218
Activités de financement			
Emission d'actions		-96	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-3 086	-4 709
Augmentation/diminution ressources spéciales		120 330	89 432
Dividendes versés		-82 858	-57 581
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		34 289	27 142
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-50 036	118 134
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	213 885	95 751
Dont trésorerie chez la BT	(61)		2 997
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		163 850	213 885
Dont trésorerie chez la BT	2 023		(61)

Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2017 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs

sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2017	2016	2017	2016
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,57%	98,58%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	53,90%	53,91%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	55,12%	52,74%	47,44%	47,42%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	98,12%	98,13%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	99,98%	53,90%	93,29%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	0,00%	100,00%	0,00%	98,58%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,54%	98,55%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	75,72%	75,73%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	42,76%	43,16%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,31%	57,32%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	60,07%	53,90%	53,91%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	38,77%	39,35%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	38,78%	39,35%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,54%	98,56%

5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2017	2016	2017	2016
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	73,67%	73,10%	45,64%	45,30%
SICAV RENDEMENT	10,18%	10,02%	6,43%	5,45%

5.3. Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en millers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence

Notes sur le Bilan

Note A1

AC1 - Caisse

	déc.-17	déc.-16
Caisse dinars	32 585	23 838
Caisse devises	4 465	4 403
Banque Centrale de Tunisie	158 255	176 629
CCP et traveller's chèques	470	149
Total AC1 - Caisse	195 775	205 019

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-17	déc.-16
Avoirs chez les établissements financiers	23 218	16 157
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	12 500	7 125
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	10 718	9 032
Prêts aux établissements financiers	94 447	110 681
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	76	10 270
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	14 697	54 382
Prêts aux organismes financiers spécialisés	79 674	46 029
Créances rattachées	11	20
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	11	20
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. spécialisés	0	0
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	117 676	126 858

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3**AC3 - Créances sur la clientèle**

	déc.-17	déc.-16
Comptes ordinaires débiteurs	359 827	358 066
Crédits sur ressources ordinaires	3 645 789	3 220 666
Créances sur crédit-bail	59 483	44 878
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	33 800	12 136
Crédits sur ressources spéciales	169 778	95 054
Financement sur ressources externes	166 352	92 252
Financement sur ressources budgétaires	3 426	2 802
Créances Impayés douteuses et litigieuse	202 030	226 880
Créances impayés	24 416	50 589
Créances au contentieux	177 614	176 291
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	34 785	32 897
Couvertures comptables	-294 862	-285 262
Agios réservés	-18 722	-18 492
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-276 140	-266 770
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 210 630	3 705 315

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4**AC4 - Portefeuille-titres commercial**

	déc.-17	déc.-16
Titres de placement	396 375	302 537
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	19 754	11 357
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	416 129	313 894

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction : les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement : les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note A5**AC5 - Portefeuille d'investissement**

	déc.-17	déc.-16
Titres de propriété	318 081	329 515
Titres de participation	186 075	198 589
Parts dans les entreprises associées	0	0
Parts dans les entreprises liées	80	0
Fonds gérés par des SICAR	131 926	130 926
Titres de créances	21 215	26 439
Emprunts nationaux	21 215	26 439
Obligations	0	0
Créances rattachées	672	985
Provisions pour dépréciations de titres	-41 693	-35 364
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	298 275	321 575

Note A6**Placements nets des entreprises d'assurances**

	déc.-17	déc.-16
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 530	1 618
Terrains et constructions hors exploitation	7 203	3 635
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	690
Sous-Total	17 830	5 943
Placements dans les entreprises liées et participations	32 204	32 204
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	83 339	82 517
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 705	92 099
Prêts hypothécaires	577	513
Autres prêts	469	436
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	108 970	102 270
Sous-Total	296 060	277 835
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 732	1 622
Total	347 826	317 604
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-193 654	-178 055
Placements nets	154 172	139 549

Note A7**AC6 - Valeurs Immobilisées**

	déc.-17	déc.-16
Immobilisations incorporelles	14 715	13 985
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	13 203	12 473
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	299 232	291 325
Immeubles d'exploitation	134 406	132 457
Immeubles Hors exploitation	8 766	5 620
Terrains d'exploitation	10 410	10 020
Terrains hors exploitation	1 750	1 750
Agencements	65 347	64 629
Matériels informatiques	286	277
Matériels bancaires	0	0
Matériel de transport	3 510	3 256
Immobilisations en cours	594	1 120
Autres matériels	74 163	72 196
Cumuls amortissements	-213 625	-203 862
Amortissements des immobilisations incorporelles	-13 165	-11 624
Amortissements des immobilisations corporelles	-200 460	-192 238
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	100 322	101 448

Note A8**AC7 - Autres actifs**

	déc.-17	déc.-16
Siège, succursales et agences	6 203	1 077
Comptes de régularisation	8 534	14 985
Compensation reçue	5 363	8 324
Compte d'ajustement devises	307	2 472
Agios, débits à régulariser et divers	2 864	4 189
Débiteurs divers	39 268	37 031
Total AC7 - Autres actifs	54 005	53 093

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-17	déc.-16
Provisions pour primes non acquises	8 236	7 262
Provisions pour sinistres Vie	0	181
Provisions pour sinistres Non Vie	22 363	26 366
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	266	266
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	30 865	34 075

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

	% Ints 2017	déc.-17	déc.-16
SICAV RD	6,43%	29 963	28 859
SICAV CR	45,64%	6 198	5 489
Titres mis en équivalence		36 161	34 348
Contribution aux réserves consolidées		-537	-419
Contribution aux résultat consolidé		2 010	1 422

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-17	déc.-16
Ecart de première consolidation	25 217	25 217
Amortissements	-9 836	-9 037
Total Traitement des écarts de première consolidation	15 381	16 180

Note A11.1**Traitement des écarts de première consolidation**

	déc.-16	déc.-17		
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	12 005	0	0	12 005
Total Brut	25 217	0	0	25 217

Note A11.2**Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition**

	déc.-16	déc.-17		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	518	15	0	533
- ASTREE	2 982	253	0	3 234
- PLAC.TUNISIE	298	28	0	326
- CARTHAGO	2 985	352	0	3 336
- SCAN	2 255	150	0	2 406
Total	9 037	798	0	9 836

Note P1**PA1 - Banque Centrale et CCP**

	déc.-17	déc.-16
Dépôts à vue	0	0
Banque Centrale	0	0
CCP	0	0
Emprunt auprès de la Banque Centrale	416 000	415 000
Emprunts en dinars	416 000	415 000
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées	303	247
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	416 303	415 247

Note P2**PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

	déc.-17	déc.-16
Dépôts à vue des établissements financiers	13 923	19 571
Banques et correspondants étrangers	7 575	13 930
Organismes financiers spécialisés	6 348	5 641
Emprunts auprès des établissements financiers	117 714	46 946
Emprunts en dinars	0	0
Emprunts en devises	117 714	46 946
Dettes rattachées	354	56
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	131 991	66 573

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note P3**PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

	déc.-17	déc.-16
Comptes à vue	1 176 807	1 051 297
Comptes d'épargne	1 103 856	965 561
Comptes spéciaux d'épargne	1 085 407	947 033
Autres comptes d'épargne	18 449	18 528
Dépôts à terme	939 167	949 466
Comptes à terme	571 102	542 141
Bons de caisse	22 565	22 825
Certificats de dépôts	345 500	384 500
Autres sommes dues à la clientèle	97 912	67 732
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	26 811	19 746
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 344 553	3 053 802

Note P4**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

	déc.-17	déc.-16
Ressources extérieures	340 843	225 369
Ressources budgétaires	5 567	4 640
Dettes rattachées	1 386	973
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	347 796	230 982

Note P5**PA5 - Autres passifs**

	déc.-17	déc.-16
Comptes de régularisation	67 294	61 529
Compensation à régler	53 162	46 299
Comptes d'ajustement devises	18	1 613
Agios, Crédits à régulariser et divers	14 114	13 617
Provisions	20 873	22 517
Provisions pour risques et charges diverses	14 353	14 960
Provisions pour congés payés	2 287	2 097
Provisions pour créances en hors bilan	4 233	5 460
Créditeurs divers	118 708	126 429
Créditeurs / opérations d'impôt	15 148	17 665
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	4 252	3 413
Créditeurs / Opérations BCT	479	384
Créditeurs / opérations avec le personnel	14 063	10 369
Créditeurs / opérations sur titres	1 825	8 621
Chèques à payer	8 825	6 214
Autres Créditeurs	71 347	75 951
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	2 769	3 812
Total PA5 - Autres passifs	206 875	210 475

Les provisions de 2017 incluent un montant de 6.486 mille dinars relatifs à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

Note P6**Provisions techniques des entreprises d'assurance**

	déc.-17	déc.-16
Provisions pour primes non acquises Non Vie	33 717	30 478
Provisions d'assurances Vie	115 667	95 396
Provisions pour sinistres Vie	2 635	2 733
Provisions pour sinistres Non Vie	107 367	105 455
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 415	1 298
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 716	1 590
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	281	282
Autres provisions techniques Vie	787	54
Autres Provisions techniques non Vie	2 958	2 910
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	266 543	240 196

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note C1**Tableau de variation des capitaux propres**

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à l'ouverture de l'exercice 2017.12	180 000	-5 541	488 118	98 588	761 165
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	98 588	-98 588	0
Dividendes versés	0	0	-62 805	0	-62 805
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	133 542	133 542
Autres mouvements	0	-44	0	0	-44
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	1 375	0	1 375
Situation à la clôture de l'exercice 2017.12	180 000	-5 585	525 276	133 542	833 232

Notes sur l'état de résultat

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-17	déc.-16
Produits sur opérations interbancaires	1 712	1 021
Produits sur opérations avec la clientèle	294 481	257 478
Revenus des opérations de crédit	248 790	213 780
Revenus des comptes débiteurs	34 553	31 026
Commissions sur avals et cautions	4 544	4 199
Report déport sur change à terme	2 409	4 854
Produits sur opérations de leasing	4 185	3 619
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	296 193	258 499

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-17	déc.-16
Commissions sur comptes	12 859	12 800
Opérations guichet et opérations diverses	2 806	2 422
Opérations sur titres	3 852	3 909
Opérations avec l'étranger	5 536	5 186
Commissions sur moyens de paiement	11 836	11 100
Commissions de gestion	14 947	13 373
Total PR2 - Commissions (Produits)	51 836	48 790

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-17	déc.-16
Gains nets sur titres de transaction	23 409	15 154
Intérêts/Titres de transaction	20 829	14 134
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	3 753	-632
Plus value de cession/Titres de transaction	-1 174	1 652
Gains nets sur titres de placement	2	0
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus value de cession/Titres de placement	2	0
Gains nets sur opérations de change	29 322	15 388
Différence de change sur opérations monétiques	110	-46
Produits sur change manuel	3 246	2 920
Produits sur opérations de change en compte	24 727	11 754
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 240	760
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	52 733	30 542

Note R4

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	déc.-17	déc.-16
Revenus des obligations	5 145	5 995
Revenus des titres de participation	4 628	12 529
Revenus des parts dans les entreprises associées	0	0

Revenus des parts dans les Co-Entreprises	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	-2	0
Effets des éliminations Dividendes	-66	0
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	9 704	18 524
Note R5		
CH1 - Charges d'intérêts		
	déc.-17	déc.-16
Charges sur opérations interbancaires	23 809	19 775
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	110 110	98 261
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	11 261	8 751
Total CH1 - Charges d'intérêts	145 180	126 787
Note R6		
CH2 - Commissions encourues		
	déc.-17	déc.-16
Commission d'aval sur opération de refinancement	29	95
Charges sur opérations de retrait monétique	1 104	375
Frais d'interchange émis	515	451
Autres commissions	126	75
Total CH2 - Commissions encourues	1 773	996

Note R7**Marge nette des activités d'assurance**

	déc.-17	déc.-16
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	13 944	12 618
Résultat Technique de l'Assurance Vie	5 421	4 444
Résultat technique	19 364	17 062
Produits des placements Assurance Non Vie	16 099	13 412
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 916	-4 026
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-7 795	-5 596
Autres produits non techniques	208	2 998
Autres charges non techniques	-2 340	-4 000
Marge intégrable	22 620	19 850
Elimination des opérations intra-Groupe	-8 228	-7 522
Marge nette des entreprises d'assurance	14 392	12 328

Note R8**PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs**

	déc.-17	déc.-16
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	8 171	20 231
Dotations nettes aux provisions pour passifs	-211	830
Pertes sur créances irrécouvrables	3 958	1 337
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-814	-325
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	11 104	22 073

Note R9**PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement**

	déc.-17	déc.-16
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	-1 145	5 476
Pertes subies sur les titres en portefeuille	2 176	1 814
Plus ou moins values réalisées sur titres en portefeuille	2 065	-2 169
Frais de gestion du portefeuille	69	1 350
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	3 165	6 471

Note R10**CH6 - Frais du personnel**

	déc.-17	déc.-16
Charges de fonctionnement	50 834	42 977
Masse salariale	40 286	33 879
Charges sociales	9 735	8 421
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	813	677
Autres Frais liés au personnel	17 212	13 241
Régime d'intéressement	13 736	10 032
Prime départ à la retraite	1 052	912
Divers	2 424	2 297
Récupération sur personnel en détachement	-1 088	-1 148
Total CH6 - Frais du personnel	66 958	55 070

Note R11**CH7 - Charges d'exploitation**

	déc.-17	déc.-16
Télécommunication & courriers	2 488	2 075
Maintenance et entretien	3 098	2 598
Services externes d'exploitation	2 143	2 099
Achat de biens consommables	4 066	5 592
Communication, marketing et documentation	1 252	1 270
Assurance, Droits et taxes	1 610	1 383
Jetons de présence au conseil d'administration	518	468
Autres services extérieurs	2 609	2 326
Ajustements Produits et charges intra-groupe	363	-96
Total CH7 - Charges d'exploitation	18 149	17 715

Note R12**CH8 - Dotations aux amortissements**

	déc.-17	déc.-16
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 566	4 549
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	5 852	6 032
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 417	10 581

Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

Secteur Financier				Autres secteurs				
<u>Activité Bancaire</u>	<u>Assurance</u>	<u>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</u>	<u>Autres</u>	<u>Immobilière</u>	<u>Promotion Touristique</u>	<u>déc.-17</u>	<u>déc.-16</u>	

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	124 635						124 635	90 287
ASTREE		5 695					5 695	5 108
FOSA				60			60	53
GITSA				73			73	69
GITSARL				0			0	-4
CARTHAGO					182		182	171
SCAN					-208		-208	-334
SPCB				53			53	608
GPT		97					97	229
PT		517					517	639
SBT			125				125	96
BT SICAR			336				336	-46
TFT			-10				-10	12
SPPI			-22				-22	278
Total	124 635	5 695	613	429	186	-26	131 532	97 166

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SVCR			723				723	327
SVRD			1 287				1 287	1 095
Total	0	0	2 010	0	0	0	2 010	1 422

Total Résultat	124 635	5 695	2 623	429	186	-26	133 542	98 588
-----------------------	----------------	--------------	--------------	------------	------------	------------	----------------	---------------

Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	<u>Var. Trésorerie Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteur Financier</u>	<u>Autres Secteurs</u>	<u>déc.-17</u>	<u>déc.-16</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle (*)	-2 084	289 873			287 789	307 312
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change					-247	-201
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		204 124	9 660	40	213 885	95 751
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			183	(244)	(61)	2 997
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		155 812	8 944	1 117	163 849	213 885
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			1 102	922	2 024	(61)

(*) Chiffre 2016 retraité pour les besoins de la comparabilité

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

7. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

GROUPE BANQUE DE TUNISIE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

I- Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre l'assemblée générale du 17 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 833 232 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 133 542 KDT

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers P5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre Carthago et la société Club Acuaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**